L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73.

NOUVELLE-ORLÉANS MARDI MATIN, 2 MARS 1875. Onze Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS

NOUVELLE-ORLÉANS.
MARDI MATIN, 2 MARS.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Par E. Roger & Co., dans leurs salles d'encan, bottes, souliers, et bredequins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 36 de la rue de Chartres—bottes, souliers et bredequins; une grande footure d'habillements.

Par D. E. Morphy, à onze heures, sur la Levée, entre les rues Erato et Thalie—le chargement remorqué du steamboat Fleta.

Chargement du steamboat Fleta. — Voir l'annonce de D. E. Morphy.

SPECTACLES.

Mardi, 2 Mars 1875.

OPÉRA — Jérusalem.
VARIÉTÉS — Roméo et Juliette.
ACADÉMIE — Bertha, la fille à la machine; cendre.
SO CHARLES — Frank E. Aiken, dans ses meilleurs rôles.
GRAND — Surf et Une Nuit à Paris.

DÉNOUEMENT
—DE—
L'INTRIGUE RADICALE.

La Chambre des représentants du Congrès avait nommé un comité pour faire une enquête sur les affaires de la Louisiane. Jamais question plus claire ne s'était présentée à résoudre. Il s'agissait de savoir si les conservateurs avaient obtenu, ou non, une majorité à l'élection du 2 novembre 1874, s'ils n'avaient pas été privés de cette majorité et si l'intervention des baïonnettes fédérales n'avait pas eu pour effet de soutenir cette fraude.

Les faits étaient tellement évidents qu'il n'y avait pas moyen de les nier et il semblait impossible d'éluder la situation logique commandée par les preuves faites par deux enquêtes. Mais les républicains sont gens de ressources et, comme il s'agissait de sauver le Président et le parti de la responsabilité des outrages répétés commis en Louisiane, responsabilité que n'est fait qu'aggraver un nouveau défi du pouvoir, ils ont imaginé une intrigue qui vont d'aboutir au plus étrange galimatias qu'on puisse imaginer.

Voici le texte de la résolution qui a été adoptée hier, à la Chambre des Représentants, à Washington, par un vote de 163 voix contre 89. C'est la résolution présentée par M. Hoar le 25 février, à la suite des rapports du comité congressionnel d'enquête.

Attendu que les deux Chambres de la Législature de la Louisiane ont engagé le comité à faire une enquête relativement à l'élection de 1874 et aux retours de cette élection, et

Attendu que ce comité a présenté un rapport unanime déclarant que le Bureau des retours de l'État de la Louisiane, a fait une fausse application de la loi dans certains cas en comptant et en comptant les retours de l'élection de 1874, et en prononçant les dits retours ce Bureau a accordé des sièges dans la Chambre des Représentants de l'État à des personnes qui n'y avaient pas droit et en a privé d'autres personnes qui y avaient droit.

Résolu, qu'il est recommandé à la Chambre des Représentants de la Louisiane de prendre des mesures législatives pour réparer l'injustice qui a été commise et de rendre leurs sièges aux personnes qui y ont justement droit.

Résolu, que William Pitt Kellogg soit reconnu comme le gouverneur de l'État de la Louisiane jusqu'à l'expiration du terme prescrit par la constitution de l'État.

Ainsi, voilà une Chambre, qui depuis 1872, a constamment refusé de reconnaître Kellogg, après avoir entendu les rapports de divers comités, rapports tous contraires à l'usurpation, et qui se décide, deux jours avant l'expiration de son terme, à voter cette reconnaissance sur les conclusions d'un comité qui n'a cessé de refuser de s'occuper de l'élection de 1872 et qui a limité strictement ses enquêtes à l'élection de 1874.

Grant doit être satisfait ; il a réussi à obtenir l'égide qu'il sollicitait pour se protéger contre les accusations de la prochaine Chambre démocratique.

Cette reconnaissance de Kellogg n'est motivée par rien. Pas une raison, pas un argument, par un prétexte n'est invoqué pour la justifier. Aucune discussion n'a été permise par la majorité républicaine ; pas une voix n'a pu s'élever pour protester contre cette reconnaissance qui ne peut plus ni moins qu'une mesure de bon plaisir. Kellogg est reconnu parce que cela plaît à Grant et parce que ce chef du pouvoir exécutif a su ramener son parti à la discipline et à l'obéissance.

Il ne reste plus qu'à admettre Pinchback au Sénat, ce qui serait la conséquence logique de ce vote, et la satisfaction de Grant sera complète.

Maintenant, quelle est la relation de ce vote de la Chambre avec le compromis. C'est là le nœud de l'intrigue, et, comme manœuvre de fourberie, cela ne laisse rien à désirer.

Étant donné les enquêtes, les conclusions sur les fraudes du bureau des retours étaient forcées, et la solution inévitable était la restauration de la majorité conservatrice dans la Chambre de la Louisiane. Mais rendre purement et simplement justice n'entre pas dans les habitudes du parti radical. Il fallait, d'ailleurs, couvrir le maître, Grant, et protéger sa créature, Kellogg.

De là, l'intrigue ourdie ici et continuée à Washington et qui a abouti à un succès des deux côtés, grâce à la faiblesse et à la connivence de ceux, qui en ont été ou les complices ou les dupes.

Une recommandation du Congrès devait suffire pour faire rendre aux conservateurs expulsés les sièges auxquels ils ont droit. Avec une résolution comme celle dont nous donnons le texte plus haut, un compromis était bien plus facile. Cette résolution eût dispensé les conservateurs de toute concession.

On a donc fait croire aux conservateurs que le Congrès actuel ne ferait rien et pour leur arracher un vote en faveur du compromis, on a fait faire à leurs yeux toute une fantasmagorie de conséquences désastreuses. Hier encore, au moment où la résolution était soumise au Congrès et votée, on insistait pour faire mettre le sceau au pacte. L'encre des signatures apposées au compromis, n'était pas séchée qu'un extra du *Times* répandait la nouvelle du vote passé au Congrès, nouvelle qui, arrivant une heure plus tôt, eût fait rapporter le vote d'acceptation.

Mais il était trop tard, le pacte était signé et signé par 41 membres conservateurs sur 50, plusieurs de ceux qui avaient voté contre, n'étant laissé entraîner à joindre leur signature à celles de leurs collègues.

On verra dans le rapport du major Burke que ce qui a fait échouer ses efforts et ceux de M. Zacharie, a été la certitude qu'a eu M. Wheeler, par des informations reçues d'ici, qu'en insistant sur sa proposition, il parviendrait à la faire adopter. M. Wheeler, ainsi renseigné, a été maître de la situation. Une lettre particulière du colonel Zacharie confirme, avec plus de détails, cette partie du rapport. La lettre reçue par l'Orateur Wiltz de ce délégué devait contenir des explications officielles sur les mêmes points et c'est la crainte de ces révélations qui a engagé les partisans du compromis à rendre la séance secrète.

Mais cela ne remédierait à rien, de dévoiler toutes les trames de l'intrigue qui a abouti à faire adopter à nos représentants un pacte qui leur répugnait mais qu'on avait eu l'habileté de leur présenter comme le seul remède partiel possible dans le présent.

La grande majorité des représentants a été sincère et de bonne foi. Elle doit commencer à comprendre qu'elle n'a fait que faciliter le vote du Congrès que Grant considère comme un verdict d'acquittement pour ses actes arbitraires passés. Dieu veuille qu'elle ne s'aperçoive pas, un peu plus tard, qu'elle a été complètement jouée!

Quoiqu'il en soit, cette majorité qui a voté et signé le compromis, a assumé la responsabilité de la situation actuelle. La minorité a suffisamment protesté ; il ne lui reste plus qu'à attendre le développement des conséquences du pacte et à déterminer le rôle qu'elle devra jouer, s'il est permis à ses membres d'aller siéger sans se soumettre aux conditions humiliantes du pacte consenti par la majorité.

Il est probable que le vote d'hier au Congrès va donner lieu, dans le caucus conservateur, à de nouveaux débats. Il y a à tirer de ce vote bien des conséquences et nous y reviendrons. Observons, en passant, que c'est un argument de plus contre l'illégalité de tout ce qu'a fait la réunion présidée par Hahn, réunion qui ne peut plus prétendre au caractère de Chambre légale des représentants de la Louisiane.

CAUCUS CONSERVATEUR.

RAPPORT DU MAJOR BURKE.

La séance s'est ouverte à onze heures. Après l'appel du rôle lecture a été donnée par l'Orateur Wiltz d'un télégramme de M. Zacharie déclarant que M. Wheeler demandait qu'on envoyât une acceptation signée par les membres du caucus et qu'on lui expédiât aussi à l'hôtel Willard les duplicata des retours et les documents électoraux, y compris les duplicata de Soto.

L'Orateur a dit que MM. Leonard et Burke étaient de retour et qu'il pensait que le caucus voudrait les entendre. M. Burke n'étant pas présent, la séance a été suspendue jusqu'à midi.

A midi le rôle constate la présence de 60 membres. La parole est donnée au major Burke qui donne lecture d'un long rapport dont voici l'analyse et les principaux passages.

RAPPORT DU MAJOR BURKE.

Le rapport déclare que le major est parti le 10 février, appelé à Washington pour un procès important, et qu'il a offert ses services à MM. Wiltz et McHenry. A son arrivée, il s'est consulté avec le col. Zacharie et a travaillé de concert avec lui à faire connaître aux autorités le véritable état des choses. Deux jours après l'arrivée du major, il a reçu du caucus l'autorité pour lui et le colonel Zacharie de négocier avec le comité congressionnel ou le Président pour un arrangement qui devait être soumis au caucus pour être ratifié par celui-ci.

Le rapport continue ainsi :

"Avant notre départ de la Nouvelle-Orléans, une proposition connue sous le nom de proposition du caucus fut adoptée par un vote de 59 contre 8; croyant qu'elle représentait les opinions de votre caucus, nous fîmes de notre mieux pour en assurer l'acceptation et, pendant quelques jours, nous eûmes grand espoir de la voir adoptée ; l'hostilité des cercles républicains de Washington disparut et il s'ensuivit un sentiment public favorable.

Malheureusement, M. Wheeler et d'autres personnes haut placées se prononcèrent pour que la proposition Wheeler serait acceptée si l'on insistait.

M. Léonard, immédiatement après son arrivée, eut une consultation avec M. Zachatie et, moi et ne cessa pas d'agir de concert avec nous.

Une proposition fut soumise, c'était une modification de celle de M. Wheeler ; elle évitait la question de l'élection de 1872, niait le titre de juge du gouvernement Kellogg, éludait l'obligation de ne pas mettre le gouverneur en question tant qu'il serait reconnu par le Président pour qu'il fût possible d'expulser plus tard des membres de la Chambre pour cause valide et pourvu que le nombre de nos sénateurs ne fut pas changé ; que les membres déclarés élus s'assembleraient et procéderaient à une organisation permanente; que l'élection du trésorier de l'État serait soumise à l'arbitrage.

Cette proposition prit la forme de la proposition de M. Wheeler ; elle contenait la substance de tous les points de la proposition du caucus. Elle fut soumise à M. Wheeler, sujette à votre approbation.

M. Wheeler la rejeta sur le champ ; il nous déclara franchement qu'il ne considérerait pas d'autre proposition que celle qui portait son nom. Il me dit qu'il ne demandait pas que notre peuple reconnut l'existence du gouvernement Kellogg ou celle de l'organisation Hahn, et qu'il ne s'y attendait pas, mais que Kellogg étant reconnu par le Président et soutenu par les autorités nationales, nous nous en engagions simplement à nous soumettre à ce que nous ne pouvions pas empêcher ; qu'il ne voyait pas d'autre moyen de compléter l'organisation de la Chambre et qu'on ne considérait pas que l'usage de l'organisation Hahn à l'effet d'atteindre le but, n'entraînât pas, à son avis, la reconnaissance de la légalité de ce corps, celui-ci n'ayant, au contraire, aucune existence légale tant que nos membres ne se joindraient pas à lui ; qu'aussitôt que les membres dont l'élection est contestée, prendraient leurs sièges, la Chambre pourrait achever son organisation.

Vous nous rendîmes ensuite auprès du Président afin de lui faire connaître nos objections à la proposition Wheeler et d'obtenir son approbation de la nôtre. Nous expliquâmes le tout au Président et mîmes sous ses yeux le tableau des déplorables affaires de la Louisiane. Le Président nous répondit qu'il serait heureux de voir conclure un arrangement et la paix régner ici et dans tous les États du Sud ; qu'il ne voulait se mêler en rien du règlement de la question ; qu'il était tenu, en sa qualité d'Exécutif, de veiller à l'exécution des lois, d'appuyer les autorités légales et qu'il désirait qu'on fût informé de son intention de remplir son devoir.

Nous lui fîmes observer qu'il était inutile de tenter un arrangement avec les républicains de la Louisiane et que ces derniers ne se conformeraient pas aux termes du contrat à moins qu'il ne les appuyât. Après une longue conversation, le Président nous dit qu'il consulterait MM. Wheeler et Packard et ferait ce qu'il pourrait pour amener un arrangement. Il nous conseilla d'aller voir M. Wheeler à l'instant même ; il ajouta qu'il avait grande confiance dans le jugement et la bonne foi de M. Wheeler et n'avait aucun doute qu'il pourrait approuver tout ce que déciderait M. Wheeler. Ce dernier fut trouver le Président et, à son retour, nous apprit que M. Grant approuvait fortement l'arrangement Wheeler et verrait à ce qu'il fût exécuté.

Votre comité a fait sentir à M. Wheeler la nécessité de confier l'arbitrage aux sept membres réunis du comité congressionnel et lui a demandé si dans le cas où sa proposition serait appuyée il pourrait obtenir une session extraordinaire de la Législature de la Louisiane.

M. Wheeler a déclaré qu'il n'avait pas d'objection à ce que les sept membres du comité congressionnel réunis agissent en qualité d'arbitres, pourvu que ceux-ci voulussent bien rester après l'ajournement du Congrès pour s'occuper de cette affaire.

Votre comité a visité alors les différents membres du comité congressionnel et a obtenu leur consentement relativement à la question d'arbitrage.

M. Wheeler a télégraphié à la Nouvelle-Orléans au sujet de la session extraordinaire et nous ayant informés qu'il avait reçu une réponse favorable, nous nous sommes empressés de vous communiquer le fait par télégraphe.

Nous désirons dire à ce caucus que votre comité a représenté avec chaleur au Président, à M. Wheeler, aux sénateurs, membres du Congrès et à la Presse que votre caucus n'assumait pas juridiction relativement à la question de l'élection de 1872 ; qu'il n'admettrait jamais, sous quelque prétexte que ce soit la légalité du gouvernement Kellogg ; que l'élection de 1872 était soumise au Congrès et à toute la nation et que le caucus conservateur ne pouvait avoir aucun contrôle sur la question ; qu'il ne pouvait prendre d'engagement qu'autant qu'il s'agirait de ses propres membres ; et qu'il n'était pas autorisé à représenter aucune des parties intéressées dans l'élection de 1872.

Votre comité tant qu'a duré son séjour à Washington ne s'est jamais départi de cette règle de conduite et n'a pas prononcé une seule parole qui fût contraire à cette déclaration. Le colonel Zacharie et moi nous étions fortement opposés tous les deux au compromis Wheeler quand nous sommes partis de la Nouvelle-Orléans et nous avons combattu avec zèle à Washington jusqu'à ——, quand, après avoir consulté nos amis dans le Congrès et en dehors du Congrès, nous avons fini par signer tous une dépêche à votre caucus, vous conseillant d'accepter la proposition Wheeler, comme étant la meilleure solution possible de nos difficultés dans les circonstances actuelles.

Le major expose ensuite les considérations qui l'ont porté à accéder à une proposition à laquelle il était opposé et à laquelle sont opposés des milliers de ses concitoyens. A son départ de la Nouvelle-Orléans, il croyait que les outrages contre la Louisiane étaient la principale cause de la réaction opérée dans le sentiment public au Nord, mais il s'est aperçu que l'affaire de la Louisiane n'avait en qu'une influence partielle. Les sentiments de sympathie en faveur de la Louisiane sont neutralisés par les fausses représentations et les calomnies des politiciens. Ensuite la crise financière venant des spéculations scandaleuses auxquels ont donné lieu certaines corporations de chemins de fer et de mine, qui détruit la confiance, et causé la panique. Toutes les industries ont souffert, les salaires sont tombés de 40 pour cent, les propriétés foncières sont tombées de 25 à 50 pcl.

Les scandales du "Crédit mobilier", "Sanborn", "Bean shepherd", "Salary grabs", "Pacific mail", tout cela a été mêlé d'un bill pour élever les taxes de 35 millions.

Telles sont, suivant le major Burke, les causes qui ont amené l'opposition à l'administration actuelle et au parti qui a le pouvoir. Tout en ayant de la sympathie pour nous, le peuple américain n'est nullement lésé guidé par l'intérêt porté à ses intérêts matériels.

Le rapport conclut ainsi :

Le général Gordon a dit que jeté ainsi pour notre cause exceptionnelle, nous et forts pour le fruit des grandes victoires de la Pensylvanie.

Nous avons consulté les chefs des républicains modérés, qui étaient opposés aux mesures de l'administration, mais que les démocrates qui agissaient avec eux, et les nôtres et les leurs, nous ont dit qu'il serait inutile de présenter aux Chambres la proposition acceptée. Il fut de faire avorter le bill du gouvernement, qui serait du Congrès de reconnaître Kellogg.

La masse des républicains semblait être en faveur du règlement de nos affaires, et il a semblé à votre représentant que le pays et le public en général, par les différentes causes et celle de Wheeler, paraissaient satisfaits pour mettre les personnes valeurs de la Louisiane à l'abri de l'oppression. Le président, l'administration, et jusqu'à Morton et Butler, étaient en faveur d'un règlement, et d'après une conversation avec les journalistes les plus influents j'ai compris que le rejet de la proposition n'aurait pas été approuvé par le conservateurs, mais l'opinion du pays, la responsabilité du refus d'un règlement, et, devrait-il aux yeux du peuple de Blond sur votre part, les différentes conséquences et une plus grande opposition.

Nous avons demandé conseil et avis à nos amis du Sénat et de la Chambre des représentants, avant de leur avoir fait à exprimer une opinion au sujet de l'acceptation ou du rejet de la proposition Wheeler, et nous n'avons rencontré cette opinion qu'après y avoir été à maintes reprises engagé par des télégrammes de la Nouvelle-Orléans. Notre silence alors eût été considéré comme un refus de votre caucus.

Ayant collecté une majorité compète des sénateurs démocrates, ils ont refusé de nous conseiller sur l'acceptation ou le rejet du compromis, mais ils nous ont demandé par l'intermédiaire du général Gordon, qui avait obligeamment pris part à nos délibérations, si dans le cas où la proposition Wheeler ne serait pas acceptée et où le gouvernement de Kellogg serait maintenu, le peuple se démoraliserait définitivement et sans décider à nos dépens de chacun pendant deux nouvelles années, et si les mesures irritantes, que l'on proposait alors et qui seraient probablement votées, ne pousseraient pas le peuple à quelque extrémité ?

Nous avons répondu que nous pensions que de nouvelles mesures arbitraires et irritantes, jointes à la tentative de soumettre le peuple à la domination de Kellogg, sans représentation à la Législature, provoqueraient des désordres.

Quelle que fût l'influence que le cas de Louisiane avait déjà exercée en grandissant l'opinion à l'administration, il était évident pour moi que le parti démocrate envahissait notre arrière avec la plus vive inquiétude et la plus grande alarme. Il était également évident pour moi que le parti démocrate ne croyait pas que le peuple de la Louisiane pourrait se plier à la continuation de l'oppression et du détestable gouvernement qu'on lui avait imposé, et que nos amis politiques ne considéraient pas dès lors qu'ils eussent à nous donner un conseil sur l'acceptation d'un règlement qui nous assurait une ère de paix en même temps qu'il leur fournissait à eux l'occasion de continuer et de donner à bonne fin leur grande campagne contre la domination radicale. Agissant comme vos agents, le colonel Zacharie et moi nous aurions cru manquer à la confiance que vous aviez placée en nous, si nous avions négligé de vous donner un conseil d'après les informations que nous avions pu recueillir, quoique sans vous avoir à vous adresser ce conseil et que pour cela de faire mention de faire taire nos sentiments personnels."

Après avoir donné lecture de son rapport, le major Burke ajoute quelques explications. Lui et M. Zacharie ont consulté, avant de se décider à accepter, les amis de la Louisiane, les démocrates et les républicains modérés du Congrès. En fait de démocrate, M. Burke ne cite que M. Lamar, du Mississippi, mais il s'étend longuement sur le conseils donnés par Blaine et autres républicains modérés qui ont fait valoir que le refus d'acceptation faciliterait le passage de toutes les mesures de rigueur projetées contre le Sud.

Les délégués du caucus ont prié le sénateur Gordon de leur faire obtenir une entrevue avec les sénateurs démocrates. Ceux-ci ont refusé d'accéder à ce désir et n'ont pas voulu exprimer d'opinion ni donner de conseil.

Le sénateur Gordon a pris par désespoir cette résolution ; il a dit que si les mesures de rigueur sont adoptées et mises à exécution, votre peuple pourra tirer encore deux ans encore avec patience les actes d'oppression et d'injustice qui en résulteront.

Le major Burke déclare que les délégués ont cru devoir, consciencieusement, NON. — "Alors, mérait-il le sénateur Gordon ce serait désastreux pour vous et cela nous enlèverait tous les fruits des victoires démocratiques remportées depuis deux ans."

M. Burke s'étend à ce moment et prononce une tirade pour démontrer que le sentiment général au Nord et l'opinion des principaux journaux sont favorables à l'acceptation du compromis. La loi, en n'entre pas dans les détails et on ne s'inquiète pas des objections ; on ne voit que l'ensemble et on l'approuve. Si le caucus refusait d'exécuter le compromis, il serait responsable de ce qui arriverait.

M. Leonard prend ensuite la parole et commence par déclarer qu'il a toujours été en faveur de la proposition Wheeler. Selon lui, et il diffère en cela avec les autres délégués, les républicains et l'administration se soucient fort peu que les conservateurs acceptent ou non les propositions. Il a toujours cru qu'il n'y avait aucun remède attendu du présent Congrès, et aucun remède pratique à espérer du prochain Congrès. Ainsi, sans compromis, il n'y aurait rien à espérer jusqu'en 1877. Il faudrait se soumettre à tout et ce serait tellement intolérable que, pour sa part il se prononcerait dès lors pour le retourner chez lui et prêcherait la résistance sous une telle forme que si Grant intervenait, il faudrait qu'il intervienne pour quelque chose.

M. Léonard expose les avantages du compromis. Il donne une majorité dans la Chambre, et cette majorité permettra aux conservateurs de contrôler la législation en 1876, d'exiger le rappel ou la modification des lois d'enregistrement et d'élection. Si on rejette le compromis, que fera-t-on ? D'ailleurs, il est trop tard, il a été accepté, on est allé trop loin et on ne peut plus reculer. Il est donc d'avis qu'il faut agir avec unanimité pour tirer le plus possible du compromis.

M. Booth réfute éloquemment dans une de ses improvisations les plus heureuses les arguments de MM. Burke et Léonard. Il répond à la partie pathétique du discours du premier qu'on a eu tort de dire que le peuple de la Louisiane était à bout de patience et qu'il y aurait des troubles et du sang versé.

Le peuple a résolu de ne plus servir les desseins du parti radical, et rien ne pourra le faire sortir de sa détermination de s'opposer sous aucun prétexte de résister aux autorités fédérales. Les Louisianais sauront souffrir comme des patriotes, et si Grant est résolu à les mettre au pied du mur, eh bien! ils se laisseront mettre au pied du mur.

Le bill dit "des baïonnettes" a passé à la Chambre, cela est vrai, mais il échouera au Sénat.

Les sénateurs démocrates ont refusé de donner un conseil, ceà n'indique-t-il pas qu'ils ne voient pas le compromis d'un œil favorable. Quant aux républicains modérés, désormais, ils veulent un compromis pour décharger leur parti d'ardeur de l'injustice louisianaise. C'est leur intérêt, qui est leur guide. M. Wheeler est un modèle de républicain modéré et c'est lui qui a tout machiné pour faire tomber les conservateurs dans le piège.

Soyons donc, dit M. Booth, sages avisés pour voir dans le jeu de nos ennemis et assez avisés pour ne pas les aider. Sachons attendre. Nous ne sommes pas encore à la dernière extrémité. M. Léonard nous a avoué qu'il avait toujours été en faveur du compromis Wheeler ; c'était donc un ambassadeur fidèle à mon cœur.

M. Booth rappelle l'immense réaction qui s'est opérée contre le radicalisme, la majorité de 1,400,000 voix qui, en 1874, s'est prononcée pour le renversement de ce régime, et la certitude de son renversement prochain. Il ne voit d'autre raison pour la soumission proposée que des craintes qui ne sont pas sérieuses et fondées. Il ne s'agit que de continuer la politique adoptée depuis 1872 et qui a amené la réaction du Nord.

Malgré ce qu'a dit M. Burke, il est certain que l'affaire de la Louisiane a eu plus d'influence que quoique ce soit sur le revirement politique qui s'est produit dans le pays. Nul homme politique ne ne que la question louisianaise a été d'autre chose. C'est le contraire qui est vrai. L'outrage du 4 janvier a ranimé et ravivé la question. Ce sont les républicains qui ont intérêt à faire disparaître par un compromis l'affaire du "Meurtre de la Louisiane" qui crie vengeance contre eux.

M. Booth ne voit pas dans le caractère du compromis, qui ne contient pas pas cet engagement. Les conservateurs demeurent contredire toutes leurs résolutions et consentir à aller, en somme, dans chacun de ces ils avaient le droit de s'élever ensemble, et cela sans la moindre compensation.

Ils commencent bénévolement à faire une faveur. Et à qui? au plus grand criminel de l'ère. Ils ... les chemins de fer et de mine, qui détruit la confiance, et causé la panique. Toutes les industries ont souffert, les salaires sont tombés de 40 pour cent, les propriétés foncières sont tombées de 25 à 50 pcl.

Les scandales du "Crédit mobilier", "Sanborn", "Bean shepherd", "Salary grabs", "Pacific mail", tout cela a été mêlé d'un bill pour élever les taxes de 35 millions.

Telles sont, suivant le major Burke, les causes qui ont amené l'opposition à l'administration actuelle et au parti qui a le pouvoir. Tout en ayant de la sympathie pour nous, le peuple américain n'est nullement lésé guidé par l'intérêt porté à ses intérêts matériels.

Le ...

LOUISIANE.

Les ...

CÉLÉBRATION
DU
Trois-Juillet centenaire
DU
DÉPARTEMENT des POINTES
Colège de Pennsylvanie.

Mardi, 4 Mars 1876.

Le ...

OPÉRA.

La représentation de *Aux de Lammermoor* a commencé tard, et l'heure avancée à laquelle nous traçons ces lignes, ne nous permet d'en parler que très brièvement. Ceux à la scène de la folie que Mlle de Maurian a quitté cette quelque, par son chant plus ... Ceux là qu'elle a accompagné ses qualités de cantatrice: exécution d'un fini qui enchante l'oreille, demi-teintes charmantes, sons filés admirablement selon le goût italien, intonations parfaitement justes, vocalisation périlée et d'une délicatesse extrême.

Aujourd'hui, mardi, *Jérusalem*, grand opéra de Verdi.

Samedi prochain, pour le bénéfice de M. Dardignac, l'*Africaine*, grand opéra de Meyerbeer.

CONFÉRENCE EXTRAORDINAIRE
à la
Cathédrale St-Louis.

DIMANCHE prochain, 7 mars, à la cathédrale de St. Louis, une conférence sur la divinité de Jésus-Christ. ...

Hôtel et Restaurant
—DE—
H. MATARAN,
No 21 Bookman Street, Nouvelle-Orléans.

Louisiana Seltzer Water Manufactory.
No. 21 rue Bookman.

GROCERIES.

AU BON TON.

VACCINATION.

GRANDE VENTE.

Aux Dames.

Aux Célibataires Intelligents.

Conférence gratuite des enfants!!!

BLOOD FERTILIZING WORKS
NEW ORLEANS.
FERTILISERS.
GEO. VILLE.

Aux Propriétaires de Chevaux.

Aux Propriétaires de Vignes.

Aux Propriétaires de Bestiaux.

Aux Propriétaires de Moulins à Sucre.

Aux Propriétaires de Bateaux.

Aux Propriétaires de Chemins de Fer.

Aux Propriétaires de Chemins de Fer.

Aux Propriétaires de Chemins de Fer